

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30448**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention « Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole normale supérieure de Lyon (ENS), UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université Jean Moulin - Lyon 3	Président, Présidente, présidente, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales, 136g Langues étrangères appliquées au tourisme, au commerce international, aux affaires, à la documentation ; Interprétariat et traduction

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- L'approfondissement de la communication écrite et orale en français et dans la langue de spécialité
- La critique de textes via l'arrière-plan idéologique de la production littéraire, artistique, et des faits de civilisation
- La maîtrise des nouvelles techniques d'information et de communication et des outils informatiques appliqués à la recherche

Le Master Mention « **Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales** » propose cinq parcours :

- **Etudes anglophones**
- **Etudes germaniques**
- **Etudes hispaniques**
- **Etudes lusophones**
- **Etudes arabes**

- **Compétences communes aux cinq parcours proposés :**

- Maîtriser la langue étrangère de spécialité ainsi que la culture littéraire, artistique et linguistique liée
 - Observer et analyser, dans une démarche de mise en perspective critique, l'évolution de l'actualité (culturelle, politique, économique...)
- ainsi que les enjeux des sociétés contemporaines en France et dans l'aire géographique et linguistique étudiée
- Maîtriser un des dialectes de l'aire linguistique de spécialité
 - Traduire différents supports en français ou en langue de spécialité et pouvoir justifier les choix de traductions opérés
 - Constituer et mettre en forme un corpus de données et de sources fiables contrastées
 - Synthétiser des données accumulées et les présenter de façon à augmenter le pouvoir de communication

- **Capacités transversales au diplôme de Master :**

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Traduction et interprétariat
- Information et communication
- Journalisme
- Edition
- Médiation culturelle
- Coopération Internationale
- Enseignement secondaire et supérieur
- Recherche
- Traducteur
- Interprète

- Professeur du second degré ou de l'enseignement supérieur
- Médiateur culturel
- Enseignant-chercheur

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1108 : Traduction, interprétariat

E1106 : Journalisme et information média

K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

K2107 : Enseignement général du second degré

K2108 : Enseignement supérieur

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accordant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accordant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

univ-lyon2

<http://www.univ-lyon2.fr>

Autres sources d'information :

univ-lyon2

[univ-lyon2](http://www.univ-lyon2.fr)

Lieu(x) de certification :

Ecole normale supérieure de Lyon (ENS) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Jean Monnet - Saint-Etienne : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [Saint-Etienne]

Université Jean Moulin - Lyon 3 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Campus Berges du Rhône : 74, Rue Pasteur - Bâtiment Athéna - 69365 Lyon:

- Département d'Études Allemandes et Scandinaves
- Département d'Études Arabes
- Département d'Études du Monde Anglophone

Campus Porte des Alpes : Bâtiment O, 5 avenue Pierre Mendès-France 69676 Bron:

- Département d'Études des Mondes Hispanophone et Lusophone

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°31503